

DÉVELOPPER UNE ENTREPRISE DANS LES PAYSAGES DE CHARLEVOIX

DES CONSEILS POUR
VOUS INSPIRER,
DES RESSOURCES
POUR VOUS AIDER.



Ce document s'adresse à toute personne ayant un projet d'entreprise en démarrage, un agrandissement, une rénovation ou une relocalisation d'une place d'affaires dans la grande région de Charlevoix.

Vous trouverez dans les quelques pages qui suivent des informations de base favorisant une bonne intégration de votre bâtiment et de vos installations dans leur milieu ainsi qu'une liste de ressources professionnelles pouvant vous aider à bonifier votre projet.

Que vous soyez un entrepreneur, un promoteur, un travailleur autonome, une organisation ou une entreprise existante et que vous ayez à cœur de participer à l'amélioration de votre quartier, de votre municipalité et de la région de Charlevoix, ce guide propose des pistes de réflexion afin d'optimiser l'insertion de votre projet dans le paysage.

POURQUOI PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'AMÉNAGEMENT ET À L'INTÉGRATION DE SA PLACE D'AFFAIRES DANS LE PAYSAGE CHARLEVOISIEN ?

Pour projeter une image de qualité qui sera le premier reflet de votre entreprise, de vos services. Votre clientèle appréciera les efforts additionnels que vous consacrerez à tout ce qui fait partie de l'espace public (l'architecture, le stationnement, l'aménagement paysager, l'affichage, etc.).

Pour participer à l'amélioration globale du paysage charlevoisien. Que vous soyez implanté sur une rue commerciale ou dans un parc industriel, votre entreprise participe à la construction du paysage régional. Vos installations, bâtiments ou équipements seront vus et perçus par vos voisins, vos clients et vos fournisseurs, mais aussi par de nombreux autres résidents ou visiteurs.

Pour contribuer au maintien et au développement de l'industrie touristique de Charlevoix ainsi qu'à l'amélioration du niveau d'attractivité de la région sur les touristes mais aussi sur la main-d'œuvre et les entreprises.

Pour laisser un héritage de qualité aux générations futures. Il y a des bâtiments, des sites ou des installations qui traversent le temps et finissent par constituer le patrimoine distinctif d'une région et qui en fait sa fierté.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION :

Le milieu d'accueil

- > **Quelles sont les caractéristiques du milieu d'accueil ?**
- > **S'agit-il d'un quartier ancien, d'une route régionale, d'un milieu naturel ?**
- > **Est-ce qu'il y a des résidences à proximité ?**

Ces questions sont primordiales et devraient orienter toutes les décisions concernant le choix de l'implantation, de l'architecture, de l'aménagement du site, etc.

L'implantation de nouveaux bâtiments

- > Dans les secteurs déjà construits, favoriser des marges d'implantation similaires à celles des bâtiments voisins ;
- > En milieu urbain, chercher à réduire la marge de recul avant afin de créer un dialogue entre la façade et la rue ;
- > Choisir une orientation du bâtiment qui s'inscrit dans la continuité du milieu d'accueil et qui contribue à animer la rue ;
- > S'assurer que l'implantation d'un nouveau bâtiment ne vienne pas bloquer une percée visuelle existante ;
- > Planifier les espaces utilitaires (entrepôtage, manœuvre, mécanique du bâtiment) de manière à ce qu'ils ne dominent ou n'interfèrent pas avec les espaces de circulation du public.



Photo : BERTRAND LEMOUNIER PHOTOGRAPHIE



Photo : ANNE CHEVALON



Photo : EVELYNE TREMBLAY

L'architecture

- > Favoriser la réutilisation des bâtiments existants lorsque possible, surtout si ces derniers présentent une valeur architecturale, patrimoniale ou communautaire ;
- > Inspirez-vous des dimensions et des proportions des bâtiments voisins ;
- > Éviter les murs aveugles (sans ouverture) donnant sur des rues ;
- > La façade avant devrait avoir un rythme (succession des ouvertures et des éléments architecturaux) comparable ou en continuité avec les façades voisines ;
- > Limiter le nombre de matériaux de revêtement, ne pas dépasser deux ou trois matériaux différents en façade ;
- > Ne choisir qu'un seul matériau pour le revêtement de toiture ;
- > En général, les matériaux plus traditionnels et de couleurs sobres traversent mieux le temps ;
- > Soyez prudent face aux phénomènes de « mode » dans le domaine des matériaux de revêtement extérieur ;
- > Les agrandissements envisagés devraient avoir des dimensions et une volumétrie plus petites que le bâtiment d'origine ;
- > Les agrandissements devraient se localiser dans la cour arrière ou en cours latérales ;
- > Les matériaux, les portes, les fenêtres et les autres composantes des façades de l'agrandissement doivent être similaires à ceux du bâtiment principal ;
- > Dans le cas des commerces « franchisés », plusieurs exemples démontrent que le modèle standard proposé par la maison mère, peut être adapté au milieu d'accueil ;
- > Songer à mettre en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment par une mise en lumière bien adaptée au bâtiment et à la rue.

Stationnement et accès

- > Favoriser les cours arrières et latérales pour les espaces de stationnement ;
- > Chercher à réduire la superficie allouée aux espaces de stationnement ;
- > Étudier les possibilités de partager des stationnements avec les entreprises voisines ;
- > Penser au confort et à la sécurité du piéton ;
- > Bien séparer les espaces de stationnement de la rue par des espaces verts aménagés et entretenus ;
- > Les grandes aires de stationnement devraient être segmentées en aires plus petites, bien délimitées par des îlots verts et boisés ;
- > Réduire les surfaces imperméables, envisager une gestion naturelle des eaux de pluie (aménagement de jardins d'eau) ;
- > Prévoir les besoins et les espaces nécessaires au déneigement ;
- > Penser aux espaces de stationnement pour personnes handicapées, aux bornes de recharge électrique, aux employés qui pratiquent le covoiturage, etc.

Enseigne

- > La dimension doit être adaptée à l'échelle de la rue, à la clientèle et à la vitesse de circulation ;
- > Le message doit être simple et précis (le nom de l'entreprise et la nature de l'activité principale suffisent), éviter les détails superflus ;
- > Éviter que la structure ne supplante le message ;
- > Ne pas multiplier le nombre d'enseignes pour un même commerce ;
- > Lorsque l'enseigne est posée sur la façade, elle ne devrait pas cacher des éléments architecturaux ou patrimoniaux d'intérêt ;
- > Ne pas surcharger les vitrines ou les fenêtres par des affiches publicitaires ;
- > Les matériaux et la forme de l'enseigne devraient refléter ou rappeler les caractéristiques du bâtiment principal ;
- > Éviter les enseignes mobiles, rotatives, clignotantes et les panneaux électroniques.

Aménagement paysager

- > Aménager une plate-bande sur le pourtour du bâtiment ;
- > Un aménagement paysager particulier devrait mettre en valeur les entrées des bâtiments ;
- > Les végétaux typiques de la région sont à privilégier (ex. : lilas à Cap-à-l'Aigle, rosiers sauvages en milieu littoral, etc) ;
- > Les aires de chargement ainsi que les équipements mécaniques ne devraient pas être visibles à partir de la voie publique ;
- > Dissimuler les nuisances visuelles (ex. : aire d'entreposage) à l'aide de haies, d'arbustes ou d'arbres ;
- > Lorsqu'une clôture doit être installée, chercher à la dissimuler à l'aide de végétaux ;
- > Éviter les remblais ou les déblais importants ;
- > Les murs de soutènement ne devraient pas être trop hauts ou volumineux, privilégier plusieurs paliers et des murs de soutènement moins élevés ;
- > Intégrer les murs de soutènement dans un aménagement paysager.

Photo : TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES.



Photo : SYLVAIN FOSTER.



Photo : LANIERE CHARLEVOIX.

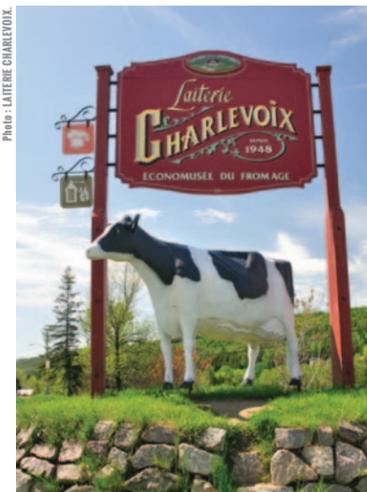
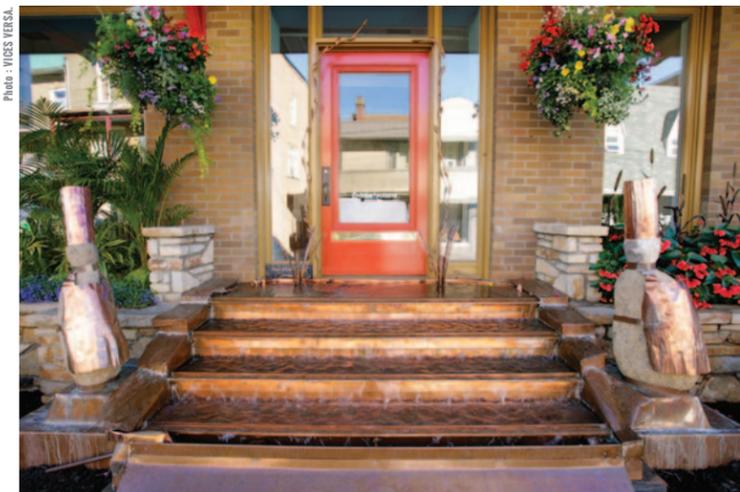


Photo : YVES VERSA.



DES PROFESSIONNELS POUR VOUS AIDER

Les quelques recommandations générales présentées dans ce document ne couvrent pas toutes les situations possibles et ne reflètent pas la complexité et la diversité des options envisageables. Pour ces raisons, nous vous suggérons fortement de consulter les différents professionnels et les spécialistes de la région œuvrant dans ce domaine (bien que nous ayons tenté de dresser une liste la plus exhaustive possible, il se peut que certains professionnels aient été oubliés). Veuillez consulter les répertoires disponibles.

Les informations présentées dans ce document ne remplacent pas l'obligation d'obtenir les permis et autres autorisations requises par les lois et les réglementations applicables. Veuillez toujours vous informer auprès de votre municipalité locale.

ARCHITECTES

NORMAND DESGAGNÉS	418-635-3777
356, rue de la Plage, Saint-Joseph-de-la-Rive	normand@ndarchitecte.ca
MATHIEU SIMARD	418-435-7979
22, rue Leclerc, suite 101, Baie-Saint-Paul	www.groupehabitat.com
SARP	1 866 668-2606
	info@sarp.qc.ca www.sarp.qc.ca

TECHNICIENS EN ARCHITECTURE

GABARIT	418-633-5782
32, rue Maisonneuve, Clermont	gabarit@outlook.com
SABRINA BOIVIN ARCHITECTURE	418-633-1223
81, rue Saint-Édouard, Baie-Saint-Paul	sbarchitecture@outlook.com

ARCHITECTES PAYSAGISTES

ATELIER VAGABOND	418-439-5857
49, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs	www.atelier-vagabond.ca
HABITAT CONSULTANTS	418-435-7979
Marie-Andrée Huard, architecte-paysagiste membre agréé AAPQ, AAPC	
22, rue Leclerc, suite 101, Baie-Saint-Paul	www.groupehabitat.com

DESIGNERS

DENTREMONT DESIGN	418-665-3370
445, rue Richelieu, La Malbaie	www.dentremont-design.com
DESIGN D'HIER ET DEMAIN	418-633-5577
344, chemin des Loisirs, La Malbaie	www.designhierdemain.com
ERIKA POTVIN DESIGNER	418-633-6876
	potvinerika@gmail.com
GABRIELLE O. FORTIN DESIGNER	418-633-7240
	www.gabrielledesigner.ca gfortindesigner@gmail.com
MARTIN GIRARD DESIGNER	418-435-2626
14, rue Leclerc, Baie-Saint-Paul	mgdesigner@hotmail.fr
SERGE MAX VINCENT DÉCORATEUR	418-633-0282
C. P. 2015, La Malbaie	sergemaxvincent@hotmail.com

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CENTRE JARDIN DE LA BAIE	418-435-0007
350, boul. Mgr-De Laval, Baie-Saint-Paul	www.centrejardindelabaie.com
D.G. PAYSAGE	418-435-8899
1040, boul. Mgr-De Laval, Baie-Saint-Paul	www.dgexcavation.com
HYDRO TECH VERT INC.	418-439-0363
40-1, rang des Lacs, Notre-Dame-des-Monts	www.hydrotechvert.ca
GROUPE CRÉATION NATURE	418-633-6214
350, boul. Mgr-De Laval, Baie-Saint-Paul	www.groupecreationnature.com
PÉPINIÈRE CHARLEVOIX	418-439-4646
2375, boul. de Comporté, La Malbaie	www.pepiniercharlevoix.ca
SPÉCIALISTE DU PARTERRE	418-439-3539
82, rue des Érables, Clermont	

UNE DÉMARCHÉ RÉGIONALE

Parce que les paysages de la région présentent des caractéristiques naturelles exceptionnelles et qu'ils sont chargés d'histoire, une Table de concertation sur les paysages a été créée. Celle-ci cherche à favoriser la protection, la mise en valeur et l'évolution positive des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

La Table regroupe de nombreux organismes concernés par les paysages. Elle informe, sensibilise, concerte et acquiert des connaissances en matière de paysages et aide les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées en matière de paysages.

Tout projet ayant à cœur le souci de l'intégration au paysage participe donc à ce grand mouvement collectif, bien ancré dans la région. Pour plus de détails, veuillez consulter le site Internet suivant :

[www.notrepanorama.com/
table-de-concertation-sur-les-paysages/](http://www.notrepanorama.com/table-de-concertation-sur-les-paysages/)





Photo : BERTRAND LÉNEUNIER PHOTOGRAPHE.

LE PRÉSENT PROJET A BÉNÉFICIÉ
DU SOUTIEN DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE
SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION
DES PAYSAGES DES MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ,
DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST.

Avril 2016



www.mrccharlevoixest.ca



www.mrccharlevoix.ca



CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST



www.notrepanorama.com/table-de-concertation-sur-les-paysages